



# 28ème RALLYE DU HAUT-LIGNON



Coupe de France - coefficient 3

## 15, 16 & 17 SEPTEMBRE 2017



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

# REGLEMENT



**Allianz**   
**P. GUIOT Bourg Argental**  
 04 77 39 18 13

  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
 Haute-Loire

**Transports Pierre ROUSSON**   
[www.transports-pierre-rousseau.fr](http://www.transports-pierre-rousseau.fr)  
 Saint-Just-Malmont - Tél. 04 77 35 68 43  
 E-mail : contact@transport-pierre-rousseau.fr

**LC chronô**

 **C. GIBERT**  
 Electricité  
 Tél. 06 81 00 08 90

 **imprimerie CHAZOT**  
 Malagayte 04 71 65 04 56



### LA STATION YSSINGEAUX

Florent SABATIER

### VENTE DE CARBURANT 7J/7

04 71 65 56 46 ou 06 09 07 56 42



### VENTE TOUTES PIÈCES DE COMPÉTITION

# 28<sup>ème</sup> Rallye National du Haut-Lignon

## 15, 16 & 17 septembre 2017

Coupe de France des Rallyes  
Coefficient 3

### REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des Rallyes.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement & ouverture des engagements :	Lundi 31 juillet 2017
Clôture des engagements :	Lundi 4 septembre 2017
Parution et distribution du Road Book :	Le samedi 9 septembre 2017 au départ de l'épreuve spéciale n°1, et la station AVIA chez Florent SABATIER 43200 YSSINGEAUX
Date et heure des reconnaissances :	Le samedi 9 septembre 2017 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Le dimanche 10 septembre 2017 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi 15 septembre 2017 de 14h00 à 17h00
Vérifications des documents et des véhicules :	Vérifications des documents : Vendredi 15 septembre 2017 de 18h15 à 22h15 La gare du Chambon sur Lignon
	Vérifications techniques : Vendredi 15 septembre 2017 de 18h30 à 22h30 Place centrale du Chambon sur Lignon
Heure de mise en place du parc départ :	Vendredi 15 septembre 2017 - 18h30
Première réunion des Commissaires sportifs :	A la maison des Bretchs vendredi 15 septembre 2017 à 21h30
<b>Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordre de départ :</b>	<b>A la maison des Bretchs et à l'entrée du parc départ, le samedi 16 septembre 2017 à 8h00</b> (Affichage des temps, même lieu)
Départ du rallye au CHAMBON/LIGNON :	Samedi 16 septembre 2017 à 09h30
Arrivée du rallye, Parking du gymnase à TENCE :	Samedi 16 septembre 2017, à partir de 20h29
Vérification finale	Garage Auto Service du Lignon (Didier Bernard) à Salettes 43190 TENCE
Publication des résultats du rallye :	Samedi 16 septembre 2017, 30min ( <b>minimum</b> ) après le dernier concurrent entré au parc - "Gymnase" Lionchère à Tence
Remise des prix :	Cinéma à Tence, dimanche 17 septembre 2017 à 10h30

### ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HAUTE VALLEE DE LA LOIRE organisent le 28<sup>ème</sup> Rallye National du Haut-Lignon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'AUVERGNE, le 24/06/2017 sous le numéro visa N/23 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 678 en date du 10/07/2017.

#### COMITE D'ORGANISATION

##### **A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE**

Président : Christian CHALINDAR.

Membres : Véronique ARAUD, Laurence BOISSY, Annie MALLET, Christian ARAUD, Michel LAC...

Secrétariat du Rallye : A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE –Place du Vallat  
43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.

☎ : 04 71 03 81 72 (répondeur) ou fax : 04 71 03 86 69

Courriel : asa-hvl@wordline.fr

Site Internet : www.asa-hvl.fr

Permanence du rallye :

Lieu : Maison des Bretchs au Chambon sur Lignon

Date : Le vendredi 15 septembre de 18h15 à 22h30 et le samedi 16 septembre de 7h00 à le fin de l'épreuve.

Téléphone : 04 71 56 37 49

## **ORGANISATEUR TECHNIQUE**

### **TEAM AUTO SPORT DU HAUT-LIGNON**

Président : Guy PATOUILLARD.

Membres : Raymond GENEST, Lionel CIOCHETTO, Fabien FOURNIER, Pascal DEFOURS, Sébastien VERILHAC, Frédéric BONNEFOY.

TEAM AUTO SPORT DU HAUT-LIGNON Chez M. Guy PATOUILLARD – Beauche de Chaumargeais 43190 TENCE

☎: 06 89 86 30 48 ou courriel : [hautlignon@orange.fr](mailto:hautlignon@orange.fr)

### **1.1P : OFFICIELS**

<u>Président du Collège</u>	Jean Christophe LEROY	Licence n° 5492
<u>Membres du collège</u>	Joëlle ALLEMAND Armand AGOSTINHO	Licence n° 16382 Licence n° 12775
<u>Directeur de course</u>	Daniel BERTHON	Licence n° 1621
<u>Directeurs de course adjoints</u>	Nicole FOREST Sylvie KRZYZANOWSKI Louis René VERLINE Christophe ARSAC	Licence n° 1882 Licence n° 22005 Licence n° 21427 Licence n° 3591
<u>Directeurs de course adjoints délégués aux épreuves spéciales</u>	(ES 1-3-6) Pascal LAFOND Arnaud BERTACHINI Ludovic PION  (ES 2-4-7) Thierry DUPECHER Bruno THEVENET  (Inter ES 2-4-7) Pascal MAGNE  (ES 5-8) Catherine DESHAYES Jean-Luc DESHAYES	Licence n° 227446 Licence n° Licence n° 146299  Licence n° 3564 Licence n° 220856  Licence n° 43098  Licence n°220855 Licence n° 61305
<u>Médecin chef</u>	Dr Josiane REYNAUD	Licence n° 177822
<u>Commissaire Technique Responsable</u>	Jean Claude DESNOUX	Licence n° 11176
<u>Commissaires Techniques</u>	Christian ALLOIN Dominique MONNIER Gérald MILAMANT Christain ALLOIN	Licence n° 13706 Licence n° 55260 Licence n° 29575 Licence n° 13706
<u>Juge de Fait</u>	Bernard ISSARTEL Michel BLANC	Licence n° 3578 Licence n°20772
<u>Responsable des parcs</u>		Licence n°
<u>Chargés des relations avec les concurrents</u>	Georges BEAL Yvette CECILLON	Licence n° 2910 Licence n° 11374
<u>Responsable des temps</u>	Yves PRORIOL	Licence n° 63463
<u>Véhicule tricolore</u>	Patrick ASSENAT	Licence n° 21221
<u>Responsable des Commissaires</u>	Véronique ARAUD	Licence n° 166947
<u>Chargés des relations avec la presse</u>	Vincent POYET	Licence n° 51660
<u>Relation avec les autorités</u>	Guy PATOUILLARD	Licence n° 17835
<u>Délégué publicité</u>		Licence n°

## **1.2P : ELIGIBILITE**

Le 28<sup>ème</sup> Rallye National du Haut-Lignon (coefficient 3) compte pour la coupe de FRANCE des Rallyes 2018, pour le challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

## **1.3P : VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu vendredi 15 septembre 2017, de 18h15 à 22h15, à la gare du Chambon sur Lignon.

**Lors des vérifications administratives, un chèque de caution de 100 € sera demandé pour le prêt du transpondeur de chronométrage. Chèque immédiatement rendu lors de la restitution du transpondeur en fin d'épreuve.**

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 15 septembre 2017, de 18h30 à 22h30, sur la place centrale du Chambon sur Lignon.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Auto Service du Lignon (Didier Bernard) à "Salettes" 43190 Tence. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € T.T.C.**

## **ARTICLE 2P. : ASSURANCES**

**2.1P** : Conforme au règlement standard FFSA.

**2.2P** : **Les véhicules d'assistance**, même porteurs de plaques de rallye « Assistance », ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires.

## **ARTICLE 3P. : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

3.1.1P : Concurrents admis : Conforme au Règlement Standard FFSA.

3.1.5P : Toute personne qui désire participer au 28<sup>ème</sup> Rallye National du Haut-Lignon doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) :

**A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE –Place du Vallat - 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE**

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 4 septembre 2017 à minuit.**  
**Joindre la photocopie des licences et permis de conduire de l'équipage.**

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **110 (cent-dix)** voitures maximum.

3.1.11P : Les droits d'engagements sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **410 € (Quatre cent dix Euros)**
- Equipage 50 % A.S.A. H.V.L : 395 € (Trois cent quatre-vingt-quinze Euros)
  - Equipage 100 % A.S.A. H.V.L : 380 € (Trois cent quatre-vingt Euros)

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **820 € (Huit centvingt Euros)**

### **Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TEAM AUTO SPORT.**

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Rappel : Conformément aux Prescriptions Générales FFSA, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui [...] n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Conformément aux Prescriptions Générales FFSA, l'Association Sportive organisatrice se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date du **11 septembre 2017**, le nombre de demande d'engagement est **inférieur à 55**.

### **3.2P : EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.3P : ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 4P. : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P : VOITURES AUTORISEES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.2P : PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3P : ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée :

- Après le parc départ, dans le parc d'assistance entre les CH d'entrée et de sortie, ZA de Leygat à Tence. Sans aller au-delà de la voie ferrée.
- Après les parcs de regroupement, dans le parc d'assistance entre les CH d'entrée et de sortie, sur la RD 7 (fermé à toute autre circulation) du **côté droit de la route**.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoire collé et visible.

**Assistance limitée à un véhicule n'excédant pas 3,5T par concurrent et pour la durée totale du rallye.** Si votre véhicule d'assistance excède 3,5T veuillez impérativement prendre contact avec M. Guy PATOUILLARD (06 89 86 30 48) 10 jours avant le rallye. **Une fois entrée au parc d'assistance, toute autre sortie est définitive.**

4.3.2.3P : Limitation de changements de pièces.

Conforme au règlement standard FFSA.

Rappel : Conformément à l'article 4.3.5 du règlement standard des rallyes.

Tout mouvement anormal du véhicule sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1<sup>ère</sup> infraction 1 minute de pénalité.  
2<sup>ème</sup> infraction exclusion.

### **4.6P : IDENTIFICATION DES VOITURES**

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

« A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

## **ARTICLE 5P. : PUBLICITE**

Les publicités collectives obligatoires sont : **Transports ROUSSON, Assurances ALLIANZ, Communauté de Commune du Ht-Lignon, FFSA.** Les publicités facultatives sont : **Imprimerie CHAZOT, LC Chrono.**

## **ARTICLE 6P. : SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P : DESCRIPTION**

Le 28<sup>ème</sup> Rallye National du Haut-Lignon représente un parcours de 222.57 km. Il est divisé en 1 Etape et 4 Sections. Il comporte 8 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **99,30 km.** (Soit 44,62% de chronométré)

Les Epreuves Spéciales, sont :

	ES1-3-6 « Pleyne »	ES 2-4-7 « Les Moulins »	ES 5-8 « Pont d'Auze »
Longueur :	10,050 km	18,650 km	6,600 km
Départ :	LES HOSTES Devant le station d'eau	MAZET St VOY Sur D 63 à Bollon.	FRECENET D'AUZE Devant l'abribus.
Arrivée :	TENCE Sur D 182, au Tri du Ht-Lignon.	St JEURES Sur D 18, dans gauche 20m avant le panneau publicitaire.	Sur VO Au chemin à droite.
Point STOP :	Sur D 182, au carrefour du VO.	Sur D 18, face à la ferme.	Juste avant la bergerie.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 1 « itinéraire » du présent règlement.

**Important** : si l'une des Epreuves Spéciales est neutralisée, un itinéraire de délestage sera mis en place :

ES 1-3-6 : Rejoindre Tence par la liaison en sens inverse jusqu'à la place de la Mairie, puis rejoindre le Chambon sur Lignon ou le parc d'arrivée par D103.

ES 2-4-7 : Rejoindre Freycenet par la D500, puis la D7 jusqu'à St-Jeures, puis reprendre le parcours de liaison.

ES 5-8 : Rejoindre St-Jeures par la liaison en sens inverse, puis reprendre le parcours de liaison de la deuxième section. Si possible, prendre la spéciale jusqu'au carrefour de la D103 et du VO menant à Versilhac, puis rester sur la D103 jusqu'à la Jeanne, puis reprendre le parcours de liaison.

## **6.2P : RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Rappel : Conformément à l'article 6.2.1 du règlement standard des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **trois au maximum**, par épreuves spéciales.

**ATTENTION** : Des chicanes seront installées pour la course dans la ligne droite des ES 2-4-7. (Voir carnet d'itinéraire)

6.2.6P : Les reconnaissances auront lieu le:

- Le samedi 09 septembre 2017 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Le dimanche 10 septembre 2017 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Le vendredi 15 septembre 2017 de 14h00 à 17h00

Rappel : Conformément à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de 3 passages [...]

Pénalités : Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

## **ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P : DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P : La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

### **7.6P : PARC FERME**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour information :

Le parc de départ sera surveillé de la fin des vérifications du vendredi 15 septembre 2017 (22h30) jusqu'au départ du rallye (9h00)

Le parc fermé sera gardé pendant toute la durée du rallye et ce jusqu'à la fin du délai de réclamation. A l'expiration du délai de réclamation, ce dernier ne sera plus gardé.

## **ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. : CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P : PRIX - COUPES**

Prix en espèces :

CLASSEMENT	GENERAL	GROUPE (x 5)	CLASSE (x 25)	Nbr partants mini pour Gr. et Cl.
Premier	550,00 €	410,00 € (1)	410,00 € (1)	Si 5 partants minimums
Deuxième	330,00 €	260,00 €	210,00 €	Si 6 partants minimums
Troisième	250,00 €	150,00 €	115,00 €	Si 8 partants minimums
Quatrième	170,00 €	-	80,00 €	Si 10 partants minimums
Cinquième	-	-	60,00 €	Si 12 partants minimums
<b>TOTAL</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>4100,00 €</b>	<b>21 875 €</b>	
Féminine	1 <sup>er</sup> 110,00 €	2ème 80,00 €	<b>TOTAL 180€</b>	

(1) Simoins de 5 partants, prix distribué moins 50%

Total des prix distribuables : **27465,00 €**

Lors de la "soirée choucroute" organisée après l'arrivée du rallye le samedi soir à Tence, le moto club des Tortues offrira, par tirage au sort, le remboursement d'un engagement (soit 410 €). Tirage au sort effectué parmi les **membres d'équipages** (uniquement) **ayant acheté un repas** est obligatoirement présent dans la salle lors du tirage au sort.

**Un engagement gratuit pour l'édition 2018** du rallye du Haut-Lignon, par tirage au sort sur la liste des partants. Au moins un des membres de l'équipage doit obligatoirement être présent à la remise des prix.

**Coupes**, elles seront attribuées de la façon suivante :

- Une coupe à tout équipages classés, présents à la remise des prix.
- Trois coupes seront attribuées par tirage au sort, aux Commissaires de route ayant officiés sur le rallye.

La remise des prix se déroulera le dimanche 17 septembre 2017 à 10h30 au Cinéma à Tence.  
**Les chèques seront remis à la remise des prix, aucun envoi ne sera effectué.**

## **ANNEXES PAGES SUIVANTES**

**Annexe 1 : Itinéraire.**

28ème Rallye National du Haut-Lignon  
Coupe de FRANCE DES RALLYES coefficient 3  
15, 16 et 17 septembre 2017

1ère SECTION		LE CHAMBON SUR LIGNON - LE CHAMBON SUR LIGNON					
CONTRÔLE	ITINÉRAIRE	KM TOTAL SECTEUR	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL SECTION	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
<b>1er SECTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'ASSISTANCE</b>						<b>8,380 km</b>	<b>50,28 km/h</b>
<b>CH 0</b>	Parking du Lignon	0,000			0,000	9:30	11:19
	Au STOP, à Gauche sur D151	0,330	0,330				
	Après feu tricolore X D151 / VO, à Gauche sur VO	0,460	0,130				
	Au STOP, à gauche sur D103 → Tence	0,540	0,080				
	Au rond point, à Droite sur D185 → St-Agrève	8,030	7,490				
	X D185 / Entrée ZA, à Gauche → entrée ZA de Leygat	8,330	0,300				
<b>CH 0A</b>	Entrée ZA, 50 m après le carrefour	8,380	0,050	0:10	8,380	9:40	11:29
<b>PARC D'ASSISTANCE (Dans ZA de Leygat)</b>		<b>Durée :</b>		<b>0:15</b>	<b>mn maximum</b>		
<b>2ème SECTEUR PARC D'ASSISTANCE - LES HOSTES</b>						<b>5,700 km</b>	<b>34,20 km/h</b>
<b>CH 0B</b>	Sortie ZA, 50 m avant le carrefour	0,000			8,380	9:55	11:44
	X Sortie ZA / D185, à Droite sur D185	0,050	0,050				
	Au rond point, Tout Droit sur D103 → Tence	0,350	0,300				
	X D103 / D183, à Droite sur D183 → Montfaucon	0,850	0,500				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	1,110	0,260				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	1,410	0,300				
	X D18 / VO, à Gauche sur D18 → Annonay	3,410	2,000				
	Dans les Hostes X D18 / VO, à la Croix, à Droite	5,540	2,130				
<b>CH 1</b>	En face chemin avec boîte aux lettres (à droite)	5,700	0,160	0:10	14,080	10:05	11:54
<b>3ème SECTEUR LES HOSTES - LE CHAMBON SUR LIGNON</b>						<b>19,750 km</b>	<b>46,82 km/h</b>
<b>DES 1</b>	Sur VO devant la station d'eau	0,240		0:03	14,320	10:08	11:57
	X VO / VO, à l'épingle, à Droite	0,990	0,750				
	X VO / VO, à Droite	2,540	1,550				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	3,740	1,200				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	4,140	0,400				
	X VO / VO, Tout Droit	5,540	1,400				
	X VO / D182, à Droite sur D182	6,490	0,950				
<b>AES 1</b>	Sur D182, face au tri du Ht-Lignon	10,290	3,800		24,370		
<b>CPS 1</b>	X D182 / VO, à Gauche sur VO	10,440	0,150				
	X VO / D185, à Droite sur D185	11,400	0,960				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,700	0,300				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	19,240	7,540				
	Au STOP, à droite sur D151	19,320	0,080				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	19,450	0,130				
<b>CH 1A</b>	Entrée Parc de Regroupement	19,750	0,300	0:25	33,830	10:33	12:22
<b>PARC DE REGROUPEMENT avec RECLASSEMENT Hors Pénalités</b>		<b>Durée :</b>		<b>2:30</b>	<b>mn maximum</b>		

28ème Rallye National du Haut-Lignon  
Coupe de FRANCE DES RALLYES coefficient 3  
15, 16 et 17 septembre 2017

2ème SECTION		LE CHAMBON SUR LIGNON - LE CHAMBON SUR LIGNON					
CONTRÔLE	ITINÉRAIRE	KM TOTAL SECTEUR	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL SECTION	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
<b>4ème SECTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'ASSISTANCE</b>						<b>3,590 km</b>	<b>35,90 km/h</b>
<b>CH 1B</b>	Parking du Lignon	0,000			0,000	13:03	14:47
	Au STOP, puis à Droite sur D151	0,330	0,330				
	X D151 / D7, Tout Droit sur D 151 → Le Puy	0,880	0,550				
	X D151 / VO, à Gauche sur D 151 → Le Mazet	1,130	0,250				
<b>CH 1C</b>	X D151 / D7, à Droite sur D151 → Le Mazet	3,590	2,460	0:06	3,590	13:09	14:53
<b>PARC D'ASSISTANCE (sur D7)</b>		<b>Durée :</b>		<b>0:30</b>	<b>mn maximum</b>		
<b>5ème SECTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St VOY</b>						<b>1,450 km</b>	<b>21,75 km/h</b>
<b>CH 1D</b>	Au X D7 / VO route de Surnette, Tout Droit sur D7	0,000			3,590	13:39	15:23
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	0,350	0,350				
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	1,250	0,900				
<b>CH 2</b>	Sur D63 avant le pont	1,450	0,200	0:04	5,040	13:43	15:27
<b>6ème SECTEUR LE MAZET St VOY - LES HOSTES</b>						<b>38,710 km</b>	<b>51,43 km/h</b>
<b>DES 2</b>	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,140		0:03	5,180	13:46	15:30
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,580	2,440				
	<b>Attention chicane</b>	8,620	6,040				
	<b>Attention chicane</b>	8,820	0,200				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,570	1,750				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,950	0,380				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,580	2,630				
<b>AES 2</b>	Sur D18 dans gauche, 20m avant panneau publicitaire	18,790	5,210		23,830		
<b>CPS 2</b>	Sur D18 à la 2ème entrée de ferme	19,070	0,280				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,640	0,570				
	X D7 / D47, à Droite sur D47 → Lapte	19,790	0,150				
	X D47 / VO, à Droite sur VO → Pélisac	21,970	2,180				
	X VO / VO, à Gauche sur VO → Lapte	22,690	0,720				
	X VO / D103, à Droite sur D103	24,160	1,470				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	26,060	1,900				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	28,160	2,100				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	32,860	4,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	33,360	0,500				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	33,660	0,300				
	X D103 / D183, à Gauche sur D183 → St Bonnet le Fd	33,860	0,200				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	34,120	0,260				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	34,420	0,300				
	X D18 / VO, à Gauche sur D18 → Annonay	36,420	2,000				
	Dans les Hostes X D18 / VO, à la Croix, à Droite	38,550	2,130				
<b>CH 3</b>	En face chemin avec boîte aux lettres (à droite)	38,710	0,160	0:45	43,750	14:31	16:15
<b>7ème SECTEUR LES HOSTES - LE CHAMBON SUR LIGNON</b>						<b>19,750 km</b>	<b>39,02 km/h</b>
<b>DES 3</b>	Sur VO devant la station d'eau	0,240		0:03	43,990	14:34	16:18
	X VO / VO, à l'épingle, à Droite	0,990	0,750				
	X VO / VO, à Droite	2,540	1,550				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	3,740	1,200				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	4,140	0,400				
	X VO / VO, Tout Droit	5,540	1,400				
	X VO / D182, à Droite sur D182	6,490	0,950				
<b>AES 3</b>	Sur D182, face au tri du Ht-Lignon	10,290	3,800		54,040		
<b>CPS 3</b>	X D182 / VO, à Gauche sur VO	10,440	0,150				
	X VO / D185, à Droite sur D185	11,400	0,960				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,700	0,300				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	19,240	7,540				
	Au STOP, à droite sur D151	19,320	0,080				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	19,450	0,130				
<b>CH 3A</b>	Entrée Parc de Regroupement	19,750	0,300	0:30	63,500	15:04	16:48
<b>PARC DE REGROUPEMENT</b>		<b>Durée :</b>		<b>0:45</b>	<b>mn maximum</b>		

28ème Rallye National du Haut-Lignon  
Coupe de FRANCE DES RALLYES coefficient 3  
15, 16 et 17 septembre 2017

3ème SECTION		LE CHAMBON SUR LIGNON - LE CHAMBON SUR LIGNON					
CONTRÔLE	ITINERAIRE	KM TOTAL SECTEUR	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL SECTION	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
<b>8ème SECTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'ASSISTANCE</b>						<b>3,590 km</b>	<b>35,90 km/h</b>
<b>CH 3B</b>	Parking du Lignon	0,000			0,000	15:49	17:28
	Au STOP, puis à Droite sur D151	0,330	0,330				
	X D151 / D7, Tout Droit sur D 151 → Le Puy	0,880	0,550				
	X D151 / VO, à Gauche sur D 151 → Le Mazet	1,130	0,250				
<b>CH 3C</b>	X D151 / D7, à Droite sur D151 → Le Mazet	3,590	2,460	0:06	3,590	15:55	17:34
<b>PARC D'ASSISTANCE (sur D7)</b>		<b>Durée :</b>		<b>0:30</b>	<b>mn maximum</b>		
<b>9ème SECTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St VOY</b>						<b>1,450 km</b>	<b>21,75 km/h</b>
<b>CH 3D</b>	Au X D7 / VO route de Surnette, Tout Droit sur D7	0,000			3,590	16:25	18:04
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	0,350	0,350				
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	1,250	0,900				
<b>CH 4</b>	Sur D63 avant le pont	1,450	0,200	0:04	5,040	16:29	18:08
<b>10ème SECTEUR LE MAZET St VOY - FREYCENET D'AUZE</b>						<b>25,840 km</b>	<b>44,06 km/h</b>
<b>DES 4</b>	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,140		0:03	5,180	16:32	18:11
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,580	2,440				
	<b>Attention chicane</b>	8,620	6,040				
	<b>Attention chicane</b>	8,820	0,200				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,570	1,750				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,950	0,380				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,580	2,630				
<b>AES 4</b>	Sur D18 dans gauche, 20m avant panneau publicitaire	18,790	5,210		23,830		
<b>CPS 4</b>	Sur D18 à la 2ème entrée de ferme	19,070	0,280				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,640	0,570				
	X D7 / D47, Tout Droit sur D7 → Yssingeaux	19,790	0,150				
	X D7 / VO, à Droite sur VO → Freycenet d'Auze	24,590	4,800				
	X VO / VO, Tout Droit	24,990	0,400				
	X VO / VO, à Gauche	25,840	0,850				
<b>CH 5</b>	Juste avant maison avec l'angle de mur blanc	25,840	0,000	0:35	30,880	17:07	18:46
<b>11ème SECTEUR FREYCENET D'AUZE - LES HOSTES</b>						<b>23,800 km</b>	<b>40,54 km/h</b>
<b>DES 5</b>	Sur VO devant abribus	0,150		0:03	31,030	17:10	18:49
	X VO / D103, à Droite sur D103	0,900	0,750				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Versilhac	4,100	3,200				
	X VO / VO, à Droite → ferme du Fromental	6,000	1,900				
<b>AES 5</b>	Face au chemin à droite avant sortie du bois	6,750	0,750		37,630		
<b>CPS 5</b>	Après X VO / chemin, juste avant la bergerie	7,050	0,300				
	X VO / D103, à Gauche sur D103	7,700	0,650				
	X D103 / D47, Tout Droit sur D103 → Tence	8,650	0,950				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	11,150	2,500				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	13,250	2,100				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	17,950	4,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,450	0,500				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,750	0,300				
	X D103 / D183, à Gauche sur D183 → St Bonnet le Fd	18,950	0,200				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	19,210	0,260				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	19,510	0,300				
	X D18 / VO, à Gauche sur D18 → Annonay	21,510	2,000				
	Dans les Hostes X D18 / VO, à la Croix, à Droite	23,640	2,130				
<b>CH 6</b>	En face chemin avec boîte aux lettres (à droite)	23,800	0,160	0:35	54,680	17:45	19:24
<b>12ème SECTEUR LES HOSTES - LE CHAMBON SUR LIGNON</b>						<b>19,750 km</b>	<b>39,02 km/h</b>
<b>DES 6</b>	Sur VO devant la station d'eau	0,240		0:03	54,920	17:48	19:27
	X VO / VO, à l'épingle, à Droite	0,990	0,750				
	X VO / VO, à Droite	2,540	1,550				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	3,740	1,200				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	4,140	0,400				
	X VO / VO, Tout Droit	5,540	1,400				
	X VO / D182, à Droite sur D182	6,490	0,950				
<b>AES 6</b>	Sur D182, face au tri du Ht-Lignon	10,290	3,800		64,970		
<b>CPS 6</b>	X D182 / VO, à Gauche sur VO	10,440	0,150				
	X VO / D185, à Droite sur D185	11,400	0,960				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,700	0,300				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	19,240	7,540				
	Au STOP, à droite sur D151	19,320	0,080				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	19,450	0,130				
<b>CH 6A</b>	Entrée Parc de Regroupement	19,750	0,300	0:30	74,430	18:18	19:57
<b>PARC DE REGROUPEMENT</b>		<b>Durée :</b>		<b>0:25</b>	<b>mn maximum</b>		

28ème Rallye National du Haut-Lignon  
Coupe de FRANCE DES RALLYES coefficient 3  
15, 16 et 17 septembre 2017

4ème SECTION		LE CHAMBON SUR LIGNON - TENCE					
CONTRÔLE	ITINÉRAIRE	KM TOTAL SECTEUR	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL SECTION	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
<b>13ème SECTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'ASSISTANCE</b>						<b>3,590 km</b>	<b>35,90 km/h</b>
<b>CH 6B</b>	Parking du Lignon	0,000			0,000	18:43	20:22
	Au STOP, puis à Droite sur D151	0,330	0,330				
	X D151 / D7, Tout Droit sur D 151 → Le Puy	0,880	0,550				
	X D151 / VO, à Gauche sur D 151 → Le Mazet	1,130	0,250				
<b>CH 6C</b>	X D151 / D7, à Droite sur D151 → Le Mazet	3,590	2,460	0:06	3,590	18:49	20:28
<b>PARC D'ASSISTANCE (sur D7)</b>		<b>Durée :</b>		<b>0:25</b>	<b>mn maximum</b>		
<b>14ème SECTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St VOY</b>						<b>1,450 km</b>	<b>21,75 km/h</b>
<b>CH 6D</b>	Au X D7 / VO route de Surnette, Tout Droit sur D7	0,000			3,590	19:14	20:53
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	0,350	0,350				
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	1,250	0,900				
<b>CH 7</b>	Sur D63 avant le pont	1,450	0,200	0:04	5,040	19:18	20:57
<b>15ème SECTEUR LE MAZET St VOY - FREYCENET D'AUZE</b>						<b>25,840 km</b>	<b>44,06 km/h</b>
<b>DES 7</b>	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,140		0:03	5,180	19:21	21:00
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,580	2,440				
	<b>Attention chicane</b>	8,620	6,040				
	<b>Attention chicane</b>	8,820	0,200				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,570	1,750				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,950	0,380				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,580	2,630				
<b>AES 7</b>	Sur D18 dans gauche, 20m avant panneau publicitaire	18,790	5,210		23,830		
<b>CPS 7</b>	Sur D18 à la 2ème entrée de ferme	19,070	0,280				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,640	0,570				
	X D7 / D47, Tout Droit sur D7 → Yssingeaux	19,790	0,150				
	X D7 / VO, à Droite sur VO → Freyccenet d'Auze	24,590	4,800				
	X VO / VO, Tout Droit	24,990	0,400				
	X VO / VO, à Gauche	25,840	0,850				
<b>CH 8</b>	Juste avant maison avec l'angle de mur blanc	25,840	0,000	0:35	30,880	19:56	21:35
<b>16ème SECTEUR FREYCENET D'AUZE - TENCE</b>						<b>19,930 km</b>	<b>39,56km/h</b>
<b>DES 8</b>	Sur VO devant abribus	0,150		0:03	31,030	19:59	21:38
	X VO / D103, à Droite sur D103	0,900	0,750				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Versilhac	4,100	3,200				
	X VO / VO, à Droite → ferme du Fromental	6,000	1,900				
<b>AES 8</b>	Face au chemin à droite avant sortie du bois	6,750	0,750		37,630		
<b>CPS 8</b>	Après X VO / chemin, juste avant la bergerie	7,050	0,300				
	X VO / D103, à Gauche sur D103	7,700	0,650				
	X D103 / D47, Tout Droit sur D103 → Tence	8,650	0,950				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	11,150	2,500				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	13,250	2,100				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	17,950	4,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,450	0,500				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,750	0,300				
	X D103 / D183, Tout Droit sur D103 → Le Chambon	18,950	0,200				
	Au rond point, faire le tour pour revenir sur D103 → Tence (revenir en direction du centre)	19,450	0,500				
<b>CH 8A</b>	Devant entrée usine à droite, avant le carrefour	19,930	0,480	0:30	50,810	20:29	22:08
<b>PARC FERME D'ARRIVEE</b>		<b>POINTAGE EN AVANCE AUTORISE</b>					